

**Complément d'avis n° 2020/04-01
relatif à l'accréditation de l'École Polytechnique de l'Université de
Clermont-Auvergne (EPU Clermont-Auvergne)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport suite à injonction concernant la transmission d'un nouveau règlement des études, conforme à R&O, demandé dans l'avis n° 2020/04-01

- Vu la note de synthèse établie par Marie-Annick Galland, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 07 juillet 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du règlement de scolarité transmis par l'École.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 07 juillet 2021.



La Présidente,
Elisabeth Crépon